



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
MAISONSDEJUSTICE.BE

# Prise en charge des victimes en phase post-aigüe

Décret urgence collective

**Annie DEVOS**  
Administratrice générale

**Anne Couvreur**  
Coordinatrice

AGMJ

### Services d'accueil des victimes (SAcV)

Se situent au sein des Maisons de Justice

Interviennent à la demande

des magistrats (saisine)  
des victimes ou de leurs proches  
(aussi via un service tiers)

Missions:

Information et soutien des victimes et proches de victimes d'infractions tout au long de la procédure judiciaire  
Collaboration étroite avec le Parquet/juge(s) d'instruction

### Services d'aide aux victimes (SAV)

Services partenaires de l'AGMJ, agréés et/ou subventionnés

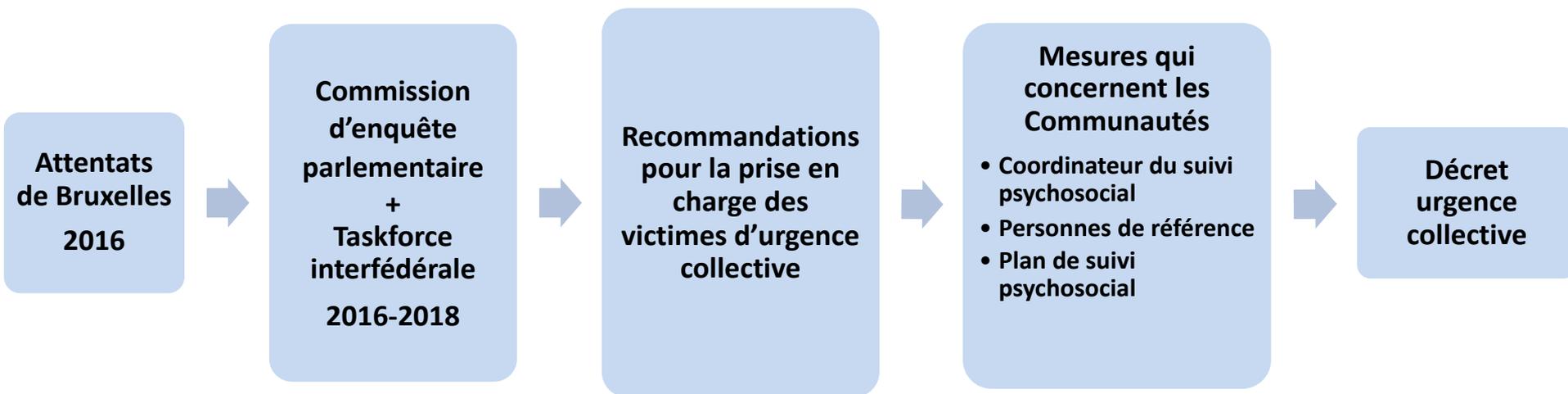
Interviennent à la demande

des victimes ou de leurs proches  
(aussi via un service tiers)

Missions :

offrent une aide sociale  
et une aide psychologique  
aux victimes et aux proches de victimes d'infractions

## ●●● Historique de la création du décret « Urgence collective »



### Objectifs du décret Urgence collective :

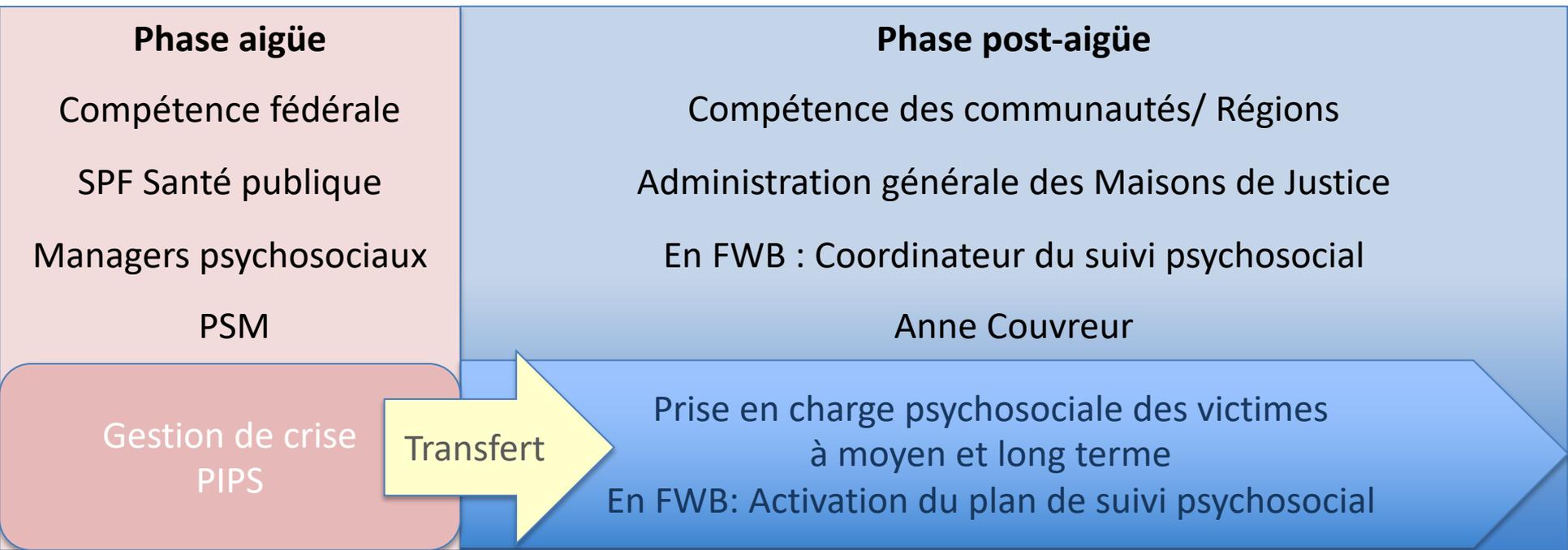
Disposer d'un **cadre de référence** :

- pour déterminer les missions des **personnes de référence**  
et du **coordinateur du suivi psychosocial**
- sur lequel s'appuyer en vue des **collaborations futures** avec les autorités compétentes et les services potentiellement impliqués dans la prise en charge des victimes en cas d'urgence collective

# ●●● Prise en charge psychosociale des victimes en phase aiguë/phase post-aiguë

L'AGMJ intervient en phase post-aiguë :

*Phase post-aiguë : phase qui suit la phase aiguë d'une urgence collective suite au transfert de la compétence fédérale aux Communautés*



## ●●● Accident de Strépy-Bracquegnies

### Rappel des faits :

Dimanche 20 mars 2022 vers 5h du matin, un voiture fonce sur un groupe de gilles et de suiveurs rue des canadiens à Strépy-Bracquegnies.

### Bilan :

- 6 personnes décédées
- 15 blessés graves
- environ 27 blessés légers
- environ 70 personnes témoins directs des faits

Au total, 212 victimes et proches de victimes identifiées

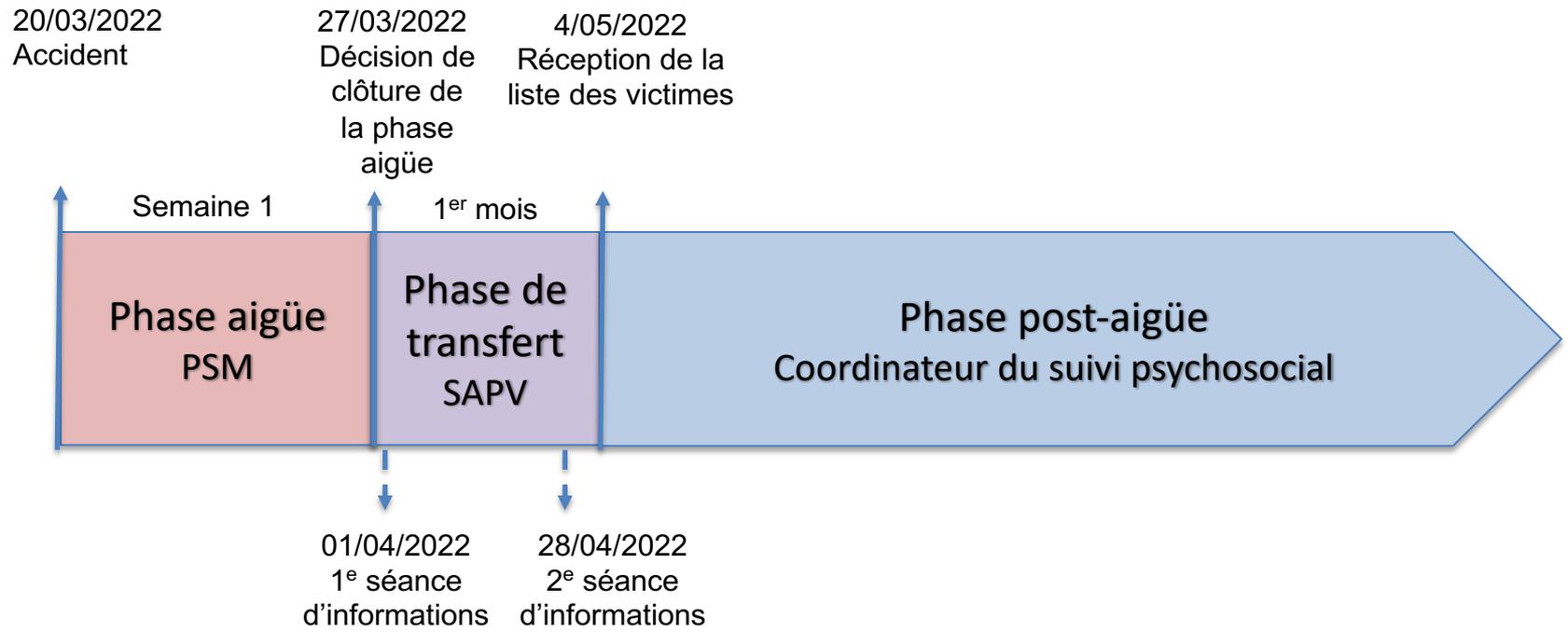
## ••• Urgence collective?

- Evènement de grande ampleur
- Ouverture d'une enquête pénale
- Impact dommageable important pour les personnes
- Nécessité de mesures spécifiques et d'une coordination de la prise en charge des victimes



Activation du dispositif « Urgence collective »

# ●●● Evolution dans la coordination de la prise en charge des victimes



En phase aigüe

Récolte et diffusion d'informations

Prise de contact avec le SPF Santé Publique (en charge de la coordination psychosociale en phase aigüe)

Echanges avec la MJ, les SAV, les SAPV

Communication au sujet des aides disponibles

Organisation

Activation du dispositif UC : contact avec le cabinet de la Ministre, échanges en interne,...

Prévoir les renforts pour les SAV

- Mobilisation du budget UC
- Appel aux SAV avoisinants
- Contact avec la RW

Décision d'activation

## En phase de transfert

### Concertations

Participation aux **réunions** organisées par le SAPV Fédéral et le Bourgmestre

**Mobilisation des services** dans le cadre des **séances d'informations** aux victimes

**Relais d'informations** au SAcV et aux SAV

### Information aux victimes

Création d'une page spécifique sur le site **victimes.be** et diffusion de l'information auprès des services impliqués

## En phase post-aigüe

### Information aux victimes

Courrier toutes-boites pour les victimes  
Participation à une rencontre professionnels/victimes organisée par M. Le Bourgmestre

### Recueil d'informations

Informations transmises par le SISU  
Prospection en réseau afin de poursuivre l'identification des besoins de victimes

### Transmission d'informations

Prise de contact avec les services impliqués pour présenter le rôle de la coordinatrice du suivi psychosocial

Relais d'informations en interne (à la ligne hiérarchique, aux SAV, à l'équipe de coordination, à la MJ,...)

## En phase post-aigüe

### Réunions de suivi

État des lieux des besoins

Soutien à la collaboration entre les services impliqués

Recherche de relais pour les publics spécifiques

### Evaluation

Évaluation continue tout au long du dispositif (adéquation besoins/offres de service)

Proposition de mise en veille du dispositif

Evaluation en fin de dispositif : leçons à tirer pour le plan de suivi psychosocial

## ●●● Le service d'accueil des victimes de la Maison de Justice de Mons

- Saisine du magistrat
- Information, orientation et accompagnement des victimes et des proches de victimes identifiées par la saisine
- Participation aux réunions de concertation et de collaboration liées au dispositif Urgence collective (entre SAcV et les SAV, avec les SAPV, le SPF Santé et les services impliqués)
- Participation aux séances d'information organisées par le SAPV fédéral et par Monsieur le Bourgmestre
- Recontact des victimes (à la demande de celles-ci) aux moments-clef de la procédure

## ●●● Les services d'aide aux victimes

- Introduction de **demandes de subventionnement supplémentaire** afin de renforcer les équipes.

SAV mobilisés : le service **Résilience** à Mons + le **centre d'aide aux victimes** de la ville de Charleroi et l'ORS **Espace Libre** à Charleroi

- **Prise en charge** psychologique et sociale des victimes, des auteurs et de leurs proches via des **entretiens individuels et des groupes de parole**
- Participation aux **réunions de concertation et de collaboration** liées au dispositif Urgence collective (**entre SAcV et les SAV**, avec les SAPV et les services impliqués)
- **Recontact** de toutes les victimes afin de recueillir les besoins qui subsisteraient
- Mise en place de **rendez-vous délocalisés** à Haine Saint-Pierre avec la collaboration de l'administration communale
- Participation aux **séances d'information** organisées par le SAPV fédéral et par Monsieur le Bourgmestre

## ●●● Les services d'aide aux victimes

	Résilience	Espace Libre	CAV
Subventions accordées	71.780 euros	80.000 euros	35.500 euros
Nombre de demandes/ suivis aide sociale	Chiffres non communiqués	Environ 2 personnes	Environ 14
Nombre de suivis aide psychologique	Chiffres non communiqués	Environ 6	7 personnes
Groupes de parole	Le groupe n'a pas abouti	3 groupes 14 personnes	Pas de groupe

+ **temps de coordination** consacré :

- à la coordination des actions menées,
- au recrutement du personnel supplémentaire,
- au soutien des équipes,
- à la participation aux diverses réunions et séances d'information,
- aux démarches pour disposer de locaux et diffuser l'information relative à l'organisation des groupes de parole et des rendez-vous délocalisés,
- ...

## ●●● La prise en charge des victimes de Strépy aujourd'hui

- Mise en veille du dispositif en décembre 2022
- Poursuite d'un groupe de parole au 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- Participation des SAV et des SAcV à la commémoration organisée en janvier 2023 et relais des besoins des victimes
- Prise de contact du SAcV auprès des victimes qui en ont manifesté la demande à chaque étape de la procédure judiciaire
- Réactivation du dispositif ? (attention aux moments-clefs)
- Poursuite des travaux relatifs à l'élaboration du dispositif Urgence collective

## ●●● Pistes de travail pour l'élaboration du plan de suivi psychosocial

- Travailler en équipe de coordination « urgence collective »
- Prévoir un support de communication efficace entre les SAcV, les SAV et le coordinateur du suivi psychosocial
- Prévoir un plan de communication
- Poursuite des collaborations :
  - SPF Santé,
  - SAPV fédéral,
  - Administrations communales,
  - « 3A » [Accueil des victimes – Aide aux victimes – Assistance policière aux victimes],
  - etc.

*Merci pour votre attention*

**Annie DEVOS**  
0485/76.47.78  
annie.devos@cfwb.be

**Anne Couvreur**  
0491/99.83.20  
anne.couvreur@cfwb.be